



## Résolution du Comité économique et social de la Grande Région

### Recommandations du GT 3

#### « 10 ans d'existence du CESGR : bilan et perspectives »

adoptée par l'Assemblée plénière du CESGR le 30 novembre 2007



## **Recommandations du GT 3**

### **« 10 ans d'existence du CESGR : bilan et perspectives »**

Considérant la Déclaration commune du 9e Sommet de la Grande Région datant du 01/06/2006 ;

Considérant la Déclaration commune du 2e Sommet de la Grande Région datant du 07/11/1996 ;

Considérant le Préambule du règlement intérieur du CESGR (dernière version datant du 27/05/2004) ;

Considérant le Chapitre I Article1 § 1 du règlement intérieur du CESGR (dernière version datant du 27/05/2004) ;

Considérant la Résolution du CESGR « Meilleure Pratique des régions » adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Plénière du CESGR le 07 mars 2006 (9<sup>e</sup> Sommet) ;

Considérant la Résolution du CESGR « La Grande Région a besoin de structures solides sur la base d'un financement stable » adoptée par l'Assemblée Plénière du CESGR le 02/06/03 (7<sup>e</sup> Sommet du CESGR) ;

Considérant la Résolution du CESGR sur la Nouvelle Architecture de la Grande Région adoptée par l'Assemblée Plénière du CESGR le 1<sup>er</sup> octobre 1999 (5<sup>e</sup> Sommet),

*le Comité Economique et Social de la Grande Région*

formule les recommandations suivantes :

La Grande Région est la seule région frontalière d'Europe à disposer d'un comité économique et social transfrontalier.

Depuis dix ans maintenant, le Comité économique et social contribue, en qualité d'organe consultatif du Sommet des Exécutifs, à la construction de l'espace frontalier qu'est la Grande Région.

De par sa composition et la compétence technique de ses membres, le CESGR offre un forum institutionnel pour la représentation des partenaires sociaux. A travers le CESGR, les représentants des organisations économiques, sociales et professionnelles sont pleinement associés à l'animation politique au niveau de la Grande Région. Le CESGR tient ainsi un rôle de porte-parole pour les salariés et les employeurs de la Grande Région.

Dans le cadre institutionnel de la Grande Région, le CESGR est l'assemblée au sein de laquelle une forme particulière de dialogue, de concertation et de conseil est privilégiée. Il contribue à faire intégrer dans les réflexions de la politique de la Grande Région les expériences, les souhaits et les propositions de solution des partenaires sociaux. Le recours à des experts contribue à cet égard à compléter le savoir-faire des membres du CESGR.

Dans le cadre des missions de travail lui ayant été confiées par le Sommet et en faisant usage de son droit d'auto-saisine, le CESGR a adressé de nombreuses recommandations aux Exécutifs de la Grande Région. Jusqu'alors, il a formulé 37 résolutions au total sur des sujets tels que la suppression des obstacles administratifs, les transports, le clustering, l'emploi, le bilinguisme, les TIC, etc.

Les avis élaborés sur la base du droit d'auto-saisine offrent la possibilité aux divers pouvoirs représentés au sein du comité d'exprimer très tôt les attentes, les souhaits et les exigences des acteurs sur place et de tenter d'opérer un rapprochement entre les positions parfois divergentes.

A titre d'exemple concret et particulièrement réussi de l'influence du Comité, on peut citer les activités de l'Observatoire du marché de l'emploi et du Réseau des médiateurs, deux institutions créées à l'initiative du CESGR.

# **I. Renforcement du rôle du CESGR en tant qu'organe consultatif de la Grande Région**

## **I.1. Rapports avec le Sommet de la Grande Région**

Conformément à l'Art. 1 § 1 de son règlement intérieur, le CESGR reçoit sa lettre de mission du Sommet. Il exécute les termes du mandat et fait rapport de ses activités au Sommet. Il dispose par ailleurs d'un droit d'autosaisine.<sup>1</sup>

Au cours de ces dernières années, le Sommet a réduit le nombre des missions confiées au CESGR. En établissant un bilan des missions confiées par le Sommet au CESGR, force est de constater que celles-ci ont perdu en matière et en densité au fil des présidences.<sup>2</sup> Les recommandations formulées par le CESGR sont peu prises en considération dans les déclarations communes du Sommet.

### **Recommandations au Sommet :**

Le Sommet devrait s'engager à consulter le CESGR sur des thèmes socio-économiques et d'autres thématiques spécifiques comme le marché de l'emploi, la mobilité, la formation professionnelle, la protection sociale, la santé ou les transports et communications, ...

Le CESGR saluerait une prise en considération des résolutions du CESGR et un positionnement clair par le Sommet.

Le CESGR souhaite être associé à l'élaboration de la Déclaration commune :

---

<sup>1</sup> Art. 1 § 1 al. 3 du Règlement intérieur du CESGR : « [...]Il peut notamment se saisir de toute question entrant dans les compétences de la Grande Région et informe le Sommet des thèmes de travail qu'il examinera. »

<sup>2</sup> Cf annexe Tableau du groupe de travail « Evaluation », présidé par Madeleine Thiébaud sous présidence lorraine.

Afin de permettre aux membres du CESGR de se prononcer préalablement sur le projet final de la Déclaration Commune, ce dernier devrait être disponible quelques semaines avant le Sommet en vue de pouvoir contribuer à la rédaction du texte final.

Le CESGR souhaite s'investir dans les débats de la Grande Région en participant activement au développement d'une prise de conscience de l'espace Grande Région notamment par le biais de prises de position concrètes.

Le CESGR souhaite être reconnu comme l'interlocuteur des décideurs et proposer au Sommet des solutions concrètes aux questions économiques et sociales de la Grande Région.

Dans ce sens le CESGR souhaite que les résolutions du CESGR adoptées par le Sommet figurent dans la Déclaration commune. Il est également indispensable que le Sommet se prononce sur les nécessaires moyens de mise en œuvre des recommandations et suggestions du CESGR.

Le CESGR demande que chaque Présidence du Sommet présente le programme et le bilan de sa présidence compte tenu de la continuité nécessaire. Cette disposition permettra un débat démocratique et une meilleure compréhension réciproque entre le Sommet et les membres du CESGR. Le CESGR aspire au développement d'un dialogue réel et direct entre le CESGR et le Sommet dont il revendique d'être l'interlocuteur privilégié. Une procédure de consultation devrait être fixée d'un commun accord. A cet effet, le CESGR propose la mise en place d'un groupe de travail commun chargé d'élaborer une procédure de consultation jusqu'au prochain Sommet.

Il serait incompréhensible que le Sommet n'associe pas davantage son seul organe socio-économique à ses travaux d'autant plus que le CESGR réunit une expertise dans de nombreux domaines.

## **I.2. Dialogue avec les Représentants Personnels**

Les rapports avec le Sommet supposent des échanges constants, notamment avec les Représentants Personnels. La Déclaration commune de Trèves du 1<sup>er</sup> juin 2006 souligne la nécessité de renforcer le dialogue entre les Représentants Personnels et le CESGR.

### **Recommandations au Sommet :**

Pour garantir une bonne circulation des informations, il convient de maintenir la participation des Représentants Personnels des présidences respectives aux réunions du CESGR, au même titre que la participation du président du CESGR ou de son suppléant aux réunions des Représentants Personnels.

En outre, le CESGR invite les Représentants Personnels à considérer les résolutions du CESGR dans leurs réflexions. Dans ce sens l'échange entre le CES et les Représentants Personnels doit être organisé sous forme de la procédure de consultation mentionnée ci-dessus.

Dans un souci d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel et compte tenu de leur activité professionnelle principale en tant que représentants ministériels, le CESGR propose de dispenser les représentants institutionnels mentionnés au chapitre 1 l'article 2 § 1 du règlement intérieur du droit de vote et de leur accorder le statut de membres sans droit de vote.

## **II. Secrétariat du CESGR**

Le secrétariat permanent du CESGR assiste la présidence tournante du CESGR dans l'accomplissement de ses missions et veille à une circulation permanente des informations entre les délégations et les groupes de travail du CESGR. En qualité d'interface, il assure la continuité des relations entre les groupes de travail, la

Présidence, le comité de coordination, l'Assemblée Plénière et les Représentants Personnels au-delà des 18 mois du mandat présidentiel.

Les tâches qui lui sont assignées sont multiples : assistance interne et organisationnelle à la Présidence et aux groupes de travail, organisation, préparation et suivi internes des réunions des instances ainsi que des manifestations, colloques et conférences de presse, assistance interne aux groupes de travail, interlocuteur dans toutes les affaires du CESGR, administration et secrétariat, recherches, correspondance, organisation du calendrier, suppléance du Président dans diverses instances, élaboration des rapports d'activité, préservation des contacts avec les institutions partenaires etc.

Un remerciement tout particulier est adressé au Grand-Duché de Luxembourg pour assurer le financement du budget de fonctionnement et de personnel du secrétariat.

### **II.1. Pérennisation du secrétariat**

Le secrétariat se compose actuellement de deux collaborateurs employés dans le cadre d'un GEIE indépendant du CESGR (année budgétaire) et est financé par le Luxembourg. Par conséquent, le secrétariat ne dispose à l'heure actuelle d'aucune garantie illimitée en ce qui concerne son financement et le maintien de son personnel.

Pour que la continuité du travail du CESGR soit garantie, il est nécessaire de stabiliser et de renforcer durablement l'organisation et le financement du secrétariat commun.

#### *Proposition au Sommet :*

Il convient à cet effet de doter le CESGR d'un outil juridique approprié lui permettant d'occuper le personnel du secrétariat par un contrat d'emploi stable et de gérer un budget propre.

Même si le CESGR apprécie le financement et l'hébergement actuel du Secrétariat par le Luxembourg, il estime qu'une solution définitive doit être trouvée pour en répartir plus équitablement le coût entre toutes les composantes de la Grande Région et assurer ainsi une plus grande neutralité.

Le GEIE<sup>3</sup> pourrait être une structure administrative de gestion approprié à héberger le secrétariat.

### **III. Budget du CESGR**

Au cours des dix ans d'existence du CESGR, le comité ainsi que le secrétariat ont vu leurs activités financées par différents moyens. Les frais de réunion du CESGR étaient en règle générale pris en charge par les présidences respectives, tandis que le Luxembourg a financé pendant ces dernières années le budget de fonctionnement du secrétariat.

#### *Recommandations au Sommet :*

Il convient d'assurer d'une manière permanente à la fois le financement du secrétariat et des activités du CESGR. Le financement du secrétariat et des activités du CESGR doit être assuré par l'ensemble des composantes

Quelque soit la solution retenue, le CESGR exige une transparence totale quant à l'ensemble des moyens financiers alloués.

Le financement du CESGR doit être garanti par l'ensemble des composantes et ne pas dépendre de l'obtention de fonds européens.

### **IV. Visibilité du CESGR**

Pour asseoir la notoriété du CESGR et veiller à ce que ses activités soient reconnues, le CESGR souhaite renforcer son image à l'extérieur et sensibiliser la population de la Grande Région à travers son propre site Internet, la publication du rapport sur la situation économique et sociale, des conférences de presse et des colloques.

---

<sup>3</sup> Groupement européen d'intérêt économique : Le GEIE est considéré comme un instrument particulièrement souple et peut être constitué par des sociétés, des établissements publics, des entreprises ou des personnes physiques. Les formalités relatives à la création d'un GEIE sont très simples et se limitent à un contrat d'union écrit ainsi qu'à une inscription au registre national compétent.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RESOLUTIONS ADOPTEES ET EXAMINEES

Thèmes	Intitulé des Résolutions	Objectifs	Propositions	Analyse
<b>A R C H I T E C T U R E</b>	4 ème Sommet (Rhénanie-Palatinat)  - 1 -	Création et gestion commune d'un cadre organisationnel formel à l'échelle de la Grande Région permettant de réaliser rapidement les objectifs.	Analyse des problèmes Etat des lieux des organes existants Analyser les contenus de la coopération	
	Nouvelle Architecture de la Grande Région 5 ème Sommet (Région Wallonne/ Communauté Germanophone et Française de Belgique)  - 2 -	Place, rôle, fonctionnement et cadre administratif du CESGR dans la Nouvelle Architecture de la Grande Région	Son rôle et sa vocation Sa composition Son fonctionnement Ses missions Installation d'un secrétariat permanent fixe du CESGR Son budget Le cadre administratif de la Grande Région	Le secrétariat permanent a été mis en place.  L'objectif est de pérenniser cette structure.  Il est indispensable de lui garantir un budget de fonctionnement commun
	La Grande Région a besoin de structures solides sur la base d'un financement stable 7 ème Sommet (Sarre)  - 3 -	.	Créer au sein de la Grande Région des structures permanentes et efficaces. Engagement des composantes en vue d'un budget commun avec utilisation complémentaire de moyens Interreg. Promouvoir les projets d'intégration de la Grande Région au travers d'un programme Interreg couvrant l'ensemble de ses composantes.	Cadre administratif de la Grande Région : Le lieu commun n'existe toujours pas  Le rôle, la composition et le fonctionnement sont repris dans le projet du nouveau règlement intérieur Le thème de l'auto-saisine y figure également  Le point sur les missions n'est pas encore définitif

<b>O B S T A C L E S  A D M I N I S T R A T I F S</b>	<p>3 ème Sommet (Lorraine)</p> <p>- 4 -</p>		<p>Catalogue des organismes et des institutions de la Grande Région</p> <p>Organisation d'un réseau d'institutions partenaires Instituer un médiateur</p> <p>Appel aux chefs des Gouvernements et aux représentants exécutifs de la Grande Région</p> <p>Examiner les problèmes en relation avec le fonctionnement des zones d'activités transfrontalières</p>	<p>La revendication a abouti. La démarche a eu lieu en 2 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau des entreprises et des chambres consulaires</li> <li>- et pour les citoyens</li> </ul> <p>Le réseau de médiateurs va pouvoir se constituer</p> <p>Les Chambres consulaires constituent le 1<sup>er</sup> contact avec les entreprises en cas de problèmes.</p> <p>Le document «Démarches et formalités administratives pour les travailleurs frontaliers » devrait être complété.</p> <p>En résumé, ces obstacles ont été traités dans la dernière résolution (Sarre)</p>
	<p>4 ème Sommet (Rhénanie-Palatinat)</p> <p>- 5 -</p>		<p>Nomination d'un médiateur Faire appel à ces médiateurs de manière coordonnée dans toutes les questions qui ne peuvent être résolues au niveau des régions partenaires</p>	
	<p>5 ème Sommet (Région Wallonne/ Communauté Germanophone et Française de Belgique)</p> <p>- 6 -</p>	<p>Continuer à mettre en œuvre les propositions relevant du domaine des « obstacles administratifs ».</p>	<p>La liste des organismes informant les entreprises et les salariés sur les obstacles administratifs transfrontaliers :</p> <p><i>Partenaires de la Grande Région</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une version simplifiée et diffusée sous forme de dépliant et par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication.</li> </ul>	

	<p>Obstacles administratifs dans la Grande Région 7<sup>ème</sup> Sommet (Sarre)</p> <p>- 7 -</p>	<p>Elimination des obstacles administratifs et application d'une politique volontaire de coopération et de communication entre les administrations au sein de la Grande Région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accorder le budget nécessaire à la réalisation de ce projet</li> </ul> <p>Mise en place d'un médiateur de la GR sur la base du principe de subsidiarité. Obstacles administratifs dans la Grande Région</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CESGR soutient les Chambres des Métiers de la Sarre et de la Moselle (inventaire des formalités)</li> <li>- Simplifier et rapprocher les systèmes de représentation fiscale existants dans les différents pays.</li> <li>- Veiller à une plus grande transparence des réglementations et législations en vigueur pour les travailleurs concernés et simplifier le travail transfrontalier.</li> </ul> <p>Mise à disposition d'une analyse des «Démarches et formalités administratives pour les travailleurs frontaliers » et simplification des actes administratifs pour ces derniers. Nomination de médiateurs afin de renforcer la position du citoyen face à l'administration publique.</p>	
--	---	---	---	--

<p><b>Marché de l'emploi / Emploi des jeunes</b></p>	<p>Formation professionnelle et chômage des jeunes 3<sup>ème</sup> Sommet (Lorraine) - 8 -</p> <p>Carte de formation professionnelle 4<sup>ème</sup> Sommet (Rhénanie-Palatinat) - 9 -</p>	<p>Emergence d'un espace plurilingue</p>	<p>Introduire l'apprentissage des langues dès le début de la scolarité Appliquer sur l'ensemble de la Grande Région les programmes d'apprentissage initiés dans les zones frontalières Adapter les conditions de recrutement et de formation initiale et continue des enseignants Intensifier les échanges d'élèves et d'enseignants Institutionnaliser la coopération interrégionale – Déclaration –cadre Améliorer la transparence des formations (double-diplômes, EUROPASS) Améliorer la mobilité au sein de la Grande Région (secrétariat franco-allemand, bourse de mobilité) Engagement coordonné des aides européennes</p> <p>Améliorer la transparence quant au type de formation suivie - « Pacte territorial pour l'emploi des jeunes »</p>	<p>Cette résolution reste d'actualité. Peu de progrès dans ce domaine.</p> <p>Le groupe propose au GT1 de reprendre l'ensemble des propositions du 3<sup>ème</sup> Sommet</p> <p>Le projet « <i>Le Conservatoire des Cuisines de la Grande Région</i> » devenu « <i>Projet Culina</i> » n'a pu être mis en œuvre, faute d'interlocuteurs identifiés au niveau de chaque composante de la Grande Région.</p> <p>La plate-forme d'information et le séminaire regroupant les différents acteurs et le « Forum des organismes de formation » restent d'actualité.</p>
--	--	--	--	--

<p>5 ème Sommet (Région Wallonne/Communauté Germanophone et Française de Belgique) - 10 -</p> <p>Emploi des jeunes 6 ème Sommet (Luxembourg) - 11 -</p> <p>Réaliser un marché de l'emploi commun et intégré 7 ème Sommet (Sarre) - 12 -</p>	<p>Renforcer les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes dans la GR en apportant une plus-value par le biais d'actions interrégionales.</p> <p>Préparer et faire prendre conscience aux jeunes générations que le travail indépendant et la création d'une entreprise peuvent être une alternative crédible au salariat</p> <p>Le plein emploi et un marché de travail favorable sont les objectifs essentiels de la vision 2020 pour l'avenir de la Grande Région</p>	<p>Développer la formation professionnelle, ainsi que l'apprentissage de la langue et de la culture du voisin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le Conservatoire des Cuisines de la Grande Région</i></li> </ul> <p>Développer et systématiser les initiatives dès l'école et améliorer le statut social du jeune créateur ou repreneur. Favoriser la reconnaissance réelle des formations et promouvoir le Brevet de Maîtrise. Développer les aides à la création et à la reprise d'entreprise.</p> <p>Améliorer les informations sur le marché de l'emploi commun. Stratégie commune pour une meilleure qualification des demandeurs d'emploi. Assurer la mobilité des salariés et réagir face aux licenciements collectifs.</p>	<p>« Portail de formation continue » Le groupe revendique une identification d'une tête de réseau par région comme Inffolor, IHK, Arbeitskammer</p> <p>Le « Pacte territorial pour l'emploi des jeunes » n'est plus d'actualité</p> <p>Le groupe de travail soutient la proposition du 4è Sommet relative au suivi précoce des jeunes et également à la fin de leurs études.</p> <p><b>Sur le volet « éducation-formation »</b> La culture à la création d'entreprise reste à développer. La formule utilisée au Luxembourg et en Wallonie sert d'exemple et pourrait s'étendre à l'ensemble de la Grande Région. Mais il faut s'interroger sur le caractère frontalier de ce projet. Une rencontre et des échanges interrégionaux sur les méthodes utilisées seraient néanmoins souhaitables. Il conviendrait de faire un inventaire des initiatives. Il est nécessaire de revaloriser l'image de l'enseignement</p>
---	---	---	---

				<p>technique et professionnel. Les forums interrégionaux sur les métiers restent d'actualité.</p> <p><b>Sur le volet social</b> Le dispositif de recueil pour l'indemnisation a été mis en place en France. Dans le cas de l'Allemagne, l'entrepreneur d'une « Ich AG » bénéficie encore 3 ans de la sécurité sociale. Il n'y a pas d'aspect transfrontalier à développer dans ce volet.</p> <p><b>Sur le volet emploi</b> La promotion des brevets de maîtrise, les tutorats...restent d'actualité. Le projet interrégional pour l'esprit d'entreprendre n'a pas abouti. L'OIE n'a pas réalisé cette étude.</p> <p><b>Sur le volet développement économique</b> Le groupe constate que peu de progrès ont été réalisés. Le centre commun de formalités n'existe pas encore.</p>
--	--	--	--	--

<p>O I E</p>	<p>3<sup>ème</sup> Sommet (Lorraine) - 13 -</p>	<p>Mise en place d'un système de diagnostic et d'alarme par anticipation</p>	<p>Pourrait être aménagé sous la forme d'un réseau de correspondants et assumer la fonction d'un service d'informations pour les acteurs du marché de l'emploi Lier l'observatoire à la structure des EURES transfrontaliers</p>	<p>L'OIE a été mis en place après la dernière résolution.</p> <p>L'OIE fonctionne grâce à un réseau d'instituts et à un comité de pilotage.</p>
	<p>4<sup>ème</sup> Sommet (Rhénanie-Palatinat) - 14 -</p>		<p>Mise en place de l'observatoire interrégional du marché de l'emploi Nomination d'un comité d'experts</p>	<p>Ce sont les autorités publiques qui décident des études à faire.</p> <p>Financement : 25 000 euros/région/année A cela s'ajoute Interreg III C et E-bird</p>
	<p>5<sup>ème</sup> Sommet (Région Wallonne/Communauté Germanophone et Française de Belgique) - 15 -</p>	<p>Proposer une orientation au sens d'un "système d'alarme" pour la politique en faveur du marché du travail et de l'emploi dans la Grande Région</p>	<p>3 volets : - Volet A : Statistiques sur le marché de l'emploi - Volet B : Analyse prospective du marché de l'emploi - Volet : Comité d'experts</p> <p>Mise en place des moyens financiers nécessaires</p>	<p>Futurs travaux de l'OIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- impact de l'évolution démographique sur l'emploi</li> <li>- activité féminine</li> <li>- jeunes et qualification</li> </ul> <p>En résumé, les résolutions ont</p>

<p>Marketing commun /</p> <p>Capitale euro de la culture</p>	<p>Mise en place d'un observatoire interrégional de l'emploi 6<sup>ème</sup> Sommet (Luxembourg)</p> <p>- 16 -</p>	<p>Lutte contre le chômage, lutter contre la carence de main-d'œuvre et former un marché commun du travail dans la Grande Région.</p>	<p>Assurer durablement la concrétisation du travail conceptuel de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi.</p> <p>Réalisation de statistiques et analyse du marché de travail.</p>	<p>abouti, l'institut se pérennise.</p> <p>Le système d'alarme ne fonctionne pas encore. Il faudrait voir avec les instruments disponibles, comment concrétiser ce système. Une décision politique doit être prise</p>
	<p>CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2007 Prise en considération des aspects sociaux et économiques</p> <p>6<sup>ème</sup> Sommet (Luxembourg)</p> <p>- 17 -</p>	<p>Faire découvrir ou mieux connaître la Grande Région en tant que curiosité culturelle et touristique tant vers l'extérieur qu'à l'intérieur même de la Grande Région.</p> <p>Soutenir le rapprochement entre Européens et l'éclosion d'un sentiment d'appartenance à une communauté culturelle commune. Corriger le déficit d'image de la Grande Région.</p>	<p>Mise en œuvre d'un projet culturel interrégional commun afin d'amener les citoyens à s'intéresser à la culture de leurs voisins et faciliter la prise de conscience de la richesse d'un patrimoine culturel commun.</p> <p>Présenter la candidature d'un réseau de villes transfrontalier Engager une intense coopération interrégionale dans les domaines culturels et touristiques. Inscrire le projet dans une dynamique à long terme.</p>	<p>Des éléments servent de base de réflexion concernant la « Vision 2020 »</p> <p>Le sujet de la Capitale Européenne de la culture est traité par le GT3</p>
	<p>Marketing commun du tourisme de la Grande Région 7<sup>ème</sup> Sommet (Sarre)</p> <p>- 18 -</p>	<p>Mise en œuvre d'une stratégie de tourisme orientée à long terme, pour une meilleure commercialisation des potentiels touristiques dans la Grande Région.</p>	<p>Création d'une agence de marketing du tourisme qui devra coopérer étroitement avec les établissements qui sont compétents pour le tourisme au sein des composantes de la Grande Région.</p>	



<p><b>Agenda 2000- Interreg</b></p>	<p>4 ème Sommet (Rhénanie-Palatinat) - 21 -</p> <p>5 ème Sommet (Région Wallonne/Communauté Germanophone et Française de Belgique) - 22 -</p>	<p>Prévenir tout risque de fossé numérique dans la société de la connaissance, favoriser l'apprentissage des langues et donc l'acquisition de compétences interculturelles par le biais des TIC.</p> <p>Résolution relative à la modification prévue des fonds structurels européens</p> <p>Mener à bien la mission de réflexion et de conseil vis-à-vis de l'Agenda 2000 et, principalement, de</p>	<p>être englobé dans le concept dynamique et évolutif de service universel permettant de la sorte une accessibilité pour tous.</p> <p>Poursuivre le développement de l'espace rural, de l'industrie, du commerce, services et tourisme, promotion de la culture, protection de l'environnement UE doit continuer à promouvoir la reconversion des sites Comportement concerté de la Grande Région Mise en place d'un groupe de travail</p> <p>Renforcer la cohésion économique et sociale de la Grande Région au travers de trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner à la Grande Région de l'importance en tant qu'espace commun pour la population</li> <li>-Doter l'espace de coopération d'un programme chapeau favorisant la promotion d'une stratégie globale de développement</li> <li>- Conférer un rôle plus important aux partenaires économiques et sociaux de la Grande Région aux différents niveaux des programmes INTERREG.</li> </ul>	<p>Ces résolutions restent d'actualité pour la période après 2007.</p> <p>Le programme E-bird est la continuité du programme chapeau.</p> <p>Des discussions sont actuellement en cours.</p>
-------------------------------------	---	--	---	--

<b>E U R E S</b>	<p>Politiques structurelles et axes stratégiques dans la Grande Région 6<sup>ème</sup> Sommet (Luxembourg)</p> <p>- 23 -</p>	<p>l'application des fonds structurels et des initiatives communautaires.</p>	<p>Créer et gérer en commun un cadre organisationnel formel à l'échelle de la Grande Région.</p>	
	<p>Les EURES Transfrontaliers – pour un réseau autonome et de partenariat dans la Grande Région 7<sup>ème</sup> Sommet (Sarre)</p> <p>- 24 -</p>	<p>Examiner le fonctionnement, l'organisation et les motivations des divers partenariats de type socio-économique ou culturel à l'échelle de la Grande Région</p>	<p>Nécessité d'un partenariat étroit et concerté avec les Services Publics de l'Emploi en cohérence avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi. Maintien de la philosophie actuelle du dispositif. Confier la gestion des moyens affectés aux actions partenariales transfrontalières à un dispositif adéquat.</p>	<p>Le groupe recommande le maintien du statut actuel du dispositif.</p> <p>Le poids du service public a augmenté. L'ANPE fait partie des premiers acteurs.</p> <p>Les moyens de financement sont en dégression.</p> <p>L'aspect transfrontalier n'a plus le même poids.</p> <p>La base légale des EURES est modifiée avec l'arrivée des nouveaux pays membres.</p> <p>Le groupe demande au comité de coordination et au CESGR de débattre sur ce point</p>
<b>Transport et comm</b>		<p>Renforcement de la coopération transfrontalière afin de promouvoir une identification accrue des citoyens avec la Grande Région, accompagné d'un véritable soutien politique.</p>		

	<p>4 ème Sommet (Rhénanie-Palatinat)</p> <p>- 25 -</p>	<p>Promouvoir un développement durable</p>	<p>Chemins de fer – disposer d'un matériel roulant compatible avec les systèmes des pays voisins Coopération transfrontalière concernant les horaires et amélioration des prestations des transports en commun publics Taris plus attractifs et amélioration de l'offre Réduction des temps de trajet Communication</p>	<p>Le matériel roulant est compatible avec les systèmes des pays voisins. Amplifier la coopération transfrontalière concernant les horaires et amélioration des prestations des transports en commun publics. Tarifs plus attractifs et amélioration de l'offre des transports : restent d'actualité. Proposition de mettre en place une carte orange au niveau transfrontalier. La proposition de la réduction des temps de trajet dans les transports en commun publics par rail et amélioration des liaisons transfrontalières restent d'actualité. Le volet techniques d'information et de communication a été traité lors du 5è et 6è Sommet. Le thème du transport est traité par le groupe 4.</p>
--	--	--	---	--